



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/488/Add.1
29 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 133 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général rendant compte de l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1995 (A/50/363/Add.1). Lorsqu'il a examiné ce rapport, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements supplémentaires.

2. Dans sa résolution 975 (1995) du 30 janvier 1995, le Conseil de sécurité a autorisé le transfert complet des fonctions de la force multinationale à la MINUHA, devant s'achever le 31 mars 1995 au plus tard. Dans cette même résolution, il a autorisé le Secrétaire général à déployer un maximum de 6 000 soldats et de 900 policiers civils, et il a prorogé le mandat de la MINUHA pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 1995.

3. Dans sa résolution 49/239 du 31 mars 1995, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 151 545 100 dollars (montant net : 149 579 700 dollars), qui a été mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer les opérations de la MINUHA pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1995. Comme l'indique l'annexe I du rapport du Secrétaire général, les dépenses engagées durant cette période se sont chiffrées à un montant brut de 133 531 900 dollars (montant net : 132 305 000 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 18 013 200 dollars (montant net : 17 274 700 dollars).

4. Le Comité consultatif constate que le rapport sur l'exécution du budget est bien préparé et tient compte de ses observations antérieures. Il se plaît à noter les tableaux figurant dans les annexes au rapport, qui récapitulent le déploiement prévu et effectif du personnel civil et militaire, ainsi que les taux d'occupation des postes et les taux de vacances de poste. Le rapport permet également de comparer les coûts prévus et les coûts effectifs, par unité et par période, pour un certain nombre de postes de dépense (coût des rations, location de locaux, opérations aériennes, etc.). Le Comité a toutefois demandé

des éclaircissements sur un certain nombre de questions d'ordre général, mentionnées ci-après.

5. Ayant constaté l'écart important entre le solde inutilisé de 10 683 000 dollars qui avait été signalé précédemment au Comité pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1995 (A/50/488, annexe), et le solde effectif de 18 013 200 dollars, dont fait état le document A/50/363/Add.1, le Comité consultatif a été informé que la concordance des données entre la zone de la mission et les comptes tenus au Siège posait des difficultés. Il note (annexe II, par. 17) que plusieurs voyages, en plus de ceux qui avaient été prévus, ont été nécessaires pour mettre en place des systèmes comptables sur micro-ordinateur, à savoir le logiciel Sun (comptabilité) et le logiciel Reality (achats). En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité a été informé que le personnel de la Mission chargé des opérations financières et des achats a reçu une formation et qu'actuellement il peut consulter New York par téléphone. Le Comité compte qu'avec l'installation de systèmes comptables sur micro-ordinateur et la formation du personnel de la Mission à leur utilisation, il sera désormais possible de présenter plus régulièrement des données exactes, tant dans le cadre de cette mission que dans celui d'autres opérations de maintien de la paix où ces mêmes systèmes sont installés. Le Comité a l'intention de suivre les progrès réalisés dans ce domaine.

6. En ce qui concerne les dépenses afférentes au personnel militaire, le Comité consultatif note (annexe II, par. 4 et 6) que les dépenses supplémentaires enregistrées au titre des rations (1 920 400 dollars) sont dues au fait que le marché correspondant n'a été passé qu'en juillet 1995; jusque là, les contingents étaient ravitaillés par le biais de lettres d'attribution (de mars jusqu'au 14 juillet 1995). Cette situation avait déjà été signalée au Comité, comme il l'indiquait au paragraphe 18 de son rapport du 29 septembre 1995 sur le budget de la MINUHA (A/50/488). Soucieux d'y remédier, le Comité a demandé des précisions supplémentaires et a été informé de l'état d'avancement de la mise en place du système de contrats-cadres.

7. Le Comité consultatif a été informé que le système de contrats-cadres permettra à l'Organisation de prévoir les besoins sur une longue période, de ne s'engager que pour un achat minimum, de procéder à des appels d'offres, et de ne faire usage du contrat qu'en fonction des besoins. Il lui a été précisé qu'avec des contrats-cadres, les missions pourront regrouper toutes les commandes d'articles similaires ou identiques, tirant ainsi parti d'éventuels rabais pour grosses quantités. Un mécanisme sera mis en place pour permettre à chaque mission de se procurer ce dont elle a besoin, sans qu'il faille à chaque fois lancer un nouvel appel d'offres. La procédure d'achat devrait pouvoir commencer avant que des fonds ne soient alloués à une mission donnée, avec un financement suffisant pour une quantité minimum. Il a été indiqué au Comité que le système de contrats-cadres avait commencé à être utilisé pour les transports, les approvisionnements, les projets de génie civil et l'appui électronique.

8. S'agissant des "autres dépenses afférentes au personnel militaire", le Comité consultatif note (annexe I et annexe II, par. 8) que les dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents se sont élevées à 6 503 600 dollars, soit 2 871 700 dollars de moins que prévu. Le Comité rappelle qu'en septembre 1995, il avait été informé (A/50/488, par. 20)

qu'aucune demande de remboursement n'avait encore été reçue des gouvernements au titre du matériel appartenant aux contingents, et que le montant prévu pour rembourser aux gouvernements le coût de l'utilisation dudit matériel avait été calculé sur la base d'un taux moyen de remboursement de 10 % par an, appliqué à une valeur estimative de 50 millions de dollars par bataillon; or, le remboursement effectif se fera sur la base d'un taux moyen de remboursement de 10 % par an, appliqué à la valeur estimative totale du matériel appartenant aux contingents, soit 130 060 000 dollars. Le Comité consultatif fait observer que ces arrangements sont provisoires et qu'il compte revenir sur cette question lorsque le Secrétaire général présentera un rapport sur le matériel appartenant aux contingents.

9. Le Comité note (annexe II, par. 13 et tableau de l'annexe IV) que, durant la période considérée, un montant de 2,1 millions de dollars a été économisé sur les dépenses relatives au personnel international et au personnel local. Des économies substantielles résultent du fait qu'un certain nombre de personnes ont été recrutées expressément pour la Mission. Le Comité rappelle qu'il avait été informé que c'était le cas pour 30 % des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, qui n'avaient donc pas droit à l'indemnité de poste payable au Siège (A/50/488, par. 22). Le Comité se félicite de la pratique consistant à recruter du personnel expressément pour des missions et pense qu'elle devrait être, chaque fois que possible, utilisée pour d'autres missions.

10. Le Comité consultatif remarque (annexe II, par. 16) qu'un montant supplémentaire de 33 400 dollars a été nécessaire au titre des consultants. La Mission a fait appel à cinq consultants, pour un total de 138 journées de travail, afin de fournir des services techniques dans les domaines suivants : "mise en place et formation de la nouvelle force de police, aspects juridiques des marchés passés pour la fourniture de services d'appui logistique et conception et normalisation des clauses des contrats, et évaluation des inventaires à l'arrivée du matériel appartenant aux contingents". Le Comité n'est pas convaincu que tous ces services n'auraient pas pu être assurés par du personnel de l'Organisation et il se demande pourquoi ils n'ont pas été prévus et budgétisés dans le plan d'opérations de la Mission. En diverses occasions (voir par exemple le paragraphe 28 du document A/50/488), le Comité a souligné la nécessité d'affiner la méthode suivie par les équipes d'évaluation des besoins au stade de la planification des missions, de façon que leurs besoins réels soient mieux évalués et que les prévisions de dépenses établies soient plus réalistes.

11. S'agissant des opérations aériennes, le Comité note que cette rubrique fait apparaître des économies d'un montant total de 4,9 millions de dollars, dues au fait que les opérations par hélicoptère ont coûté moins cher que prévu. En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité a été informé que les arrangements contractuels conclus pour la fourniture d'hélicoptères militaires se sont avérés plus économiques qu'on ne le prévoyait au départ; au lieu d'avoir à louer les appareils pour un nombre minimum d'heures par mois et à prévoir en plus des ressources pour des heures supplémentaires, la Mission a été facturée sur la base du nombre effectif d'heures de vol. Le Comité se félicite de cet arrangement et compte qu'il sera, chaque fois que possible, utilisé dans d'autres opérations de maintien de la paix. Le Comité demande que lui soient

présentées sous peu des comparaisons chiffrées détaillées correspondant aux différentes options envisageables pour la location d'avions et d'hélicoptères.

12. Le Comité consultatif note (annexe II, par. 52) que des dépenses supplémentaires d'un montant total de 7,2 millions de dollars tiennent au fait que la Mission a dû obtenir les services nécessaires au moyen de lettres d'attribution étant donné les délais nécessaires à l'accomplissement des formalités d'achat concernant un contrat d'appui logistique. Comme le Comité le signalait au paragraphe 18 de son rapport du 29 septembre 1995 (A/50/488), il entend aborder la question de la réduction des retards dans la fourniture du matériel et des services dont les opérations de maintien de la paix ont besoin d'urgence lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général sur les achats.

13. Le Comité consultatif approuve la recommandation formulée par le Secrétaire général au paragraphe 9 de son rapport, tendant à ce que l'Assemblée générale porte au crédit des États Membres, à titre d'à-valoir sur leurs contributions futures, leurs parts respectives du solde inutilisé d'un montant brut de 18 013 200 dollars (montant net : 17 274 700 dollars) relatif à la période allant du 1er février au 31 juillet 1995.
